

Domaine Public

DP

1043

Simple et concret

Il en va de l'amélioration du statut de la femme dans nos sociétés comme de bien d'autres questions traitées au niveau politique: les programmes sont généreux en objectifs, en actions d'éclat, en réformes spectaculaires. La grève des femmes du 14 juin fait d'ailleurs dans une certaine mesure partie de ce système. Mais les changements concrets et souvent modestes qui concernent l'ensemble du corps social auquel on s'adresse sont oubliés, n'étant guère des thèmes «porteurs» ou suffisamment simples pour permettre ces slogans naïfs que privilégient les spécialistes en communication qui se cachent derrière toute action publique.

Ainsi depuis dix ans — nous acceptons le 14 juin 1981 l'article constitutionnel sur l'égalité des sexes — que d'idées n'ont pas été lancées et de séminaires organisés ! On y a beaucoup parlé de quotas: une proportion de places, dans l'industrie, en politique, dans les universités, doivent-elles être réservées aux femmes ? Le partage des tâches a lui aussi été ressassé, comme la question des salaires et de la formation professionnelle des femmes. Si pourtant il y a quelques femmes de plus aux commandes dans les entreprises et au Parlement; et si quelques hommes supplémentaires ne renâclent plus et prennent même plaisir à faire la vaisselle et à langer bébé, il faut bien admettre que la situation n'a guère évolué et que, dans les partis, on a rarement dépassé le stade des généralités.

Et si, au lieu de faire des propositions à partir du sommet, de l'élite, on s'intéressait à l'inventaire de ces multiples petits et grands changements à apporter depuis la base ? Les horaires scolaires par exemple. Ils sont actuellement incompatibles avec l'exercice d'une activité professionnelle, ne serait-ce qu'à mi-temps. Notre système de formation, autre exemple, n'offre aux femmes ayant interrompu leur formation ou leur activité professionnelle que peu de possibilités de réintégrer le circuit à un niveau correspondant à leurs capacités. Pensons simplement aux annuités pour «ancienneté» dans l'entreprise: la mater-

nité et les années qui la suivent apportent aux femmes une expérience spécifique qui a sa valeur propre et qui mériterait d'être reconnue au même titre que les séminaires de formation ou simplement les «années dans l'entreprise».

Voilà deux domaines où des changements simples toucheraient pratiquement toutes les femmes — et les hommes avec elles.

Modifier les horaires scolaires sans sacrifier les intérêts de l'enfant est de compétence cantonale, voire communale. Le changement peut donc s'opérer en douceur et en tenant compte des différences entre les milieux urbain et rural. Une année devrait suffire à sa mise en place. Les partis peuvent d'autant mieux jouer de leur influence que la décision est administrative ou dépend d'un exécutif: aucun affrontement public, aucune campagne n'est nécessaire.

La prise en compte par les universités, les écoles professionnelles, le secteur public et les employeurs d'une population, essentiellement féminine, souhaitant terminer une formation ou se mettre à niveau après une interruption dans le cursus traditionnel est plus difficile à réaliser. Mais il y a convergence d'intérêt avec l'économie qui manque chroniquement de main-d'œuvre qualifiée. Les organisations patronales pourraient donc donner l'impulsion de départ; les entreprises pourraient alimenter un fonds mixte servant à offrir à toute personne ayant cessé de travailler pour se consacrer à sa famille un capital de seconde formation. Ce fonds devrait permettre à n'importe qui d'être financièrement indépendant le temps de cette fin de formation ou de cette «mise à niveau»: les besoins d'une femme divorcée avec deux enfants sont évidemment plus importants que ceux d'une boursière de vingt ans.

Les changements au sommet restent importants. Mais pour une directrice de banque, combien de secrétaires, de vendeuses, et même de cadres, condamnées à jouer les seconds rôles parce que pendant cinq ou dix ans leur carrière a passé au second plan ?

Le nécessaire et le suffisant

Toujours plus de critiques à l'égard des droits populaires et du système parlementaire: ils ne seraient plus adaptés à la complexité des décisions à prendre, ni à la rapidité avec laquelle il faut réagir.

(jd) La critique permanente des institutions est une vieille tradition en Suisse. Dès les débuts de l'Etat fédéral le Conseil fédéral a été l'objet de propositions de réforme et les droits populaires à peine introduits ont dû subir les premiers assauts de ceux qui y voyaient un danger pour le futur du pays. Ces critiques n'ont guère cessé depuis lors. A l'occasion le souverain lui-même n'est pas épargné: ainsi, si l'on en croit certains commentateurs des dernières votations fédérales, c'est le peuple lui-même, incapable de comprendre les enjeux du projet fiscal présenté, qu'il faudrait réformer.

Parlement, tête à claques

La question européenne, le débat sur les voies et moyens d'un rapprochement voire d'une intégration à l'Europe communautaire relancent les interrogations critiques et même les critiques franchement hostiles aux droits populaires tels que nous les connaissons en Suisse. Nous y reviendrons dans un prochain numéro. Ce ne sont pas les seules institutions mises en cause à l'occasion de ce grand chambardement du continent, ou qui risquent de l'être. J'ai le sentiment que le Parlement est en passe de devenir la tête à claques privilégiée parmi les institutions dépassées qu'il faut réformer. En effet le discours dominant nous répète à l'envi l'exigence d'efficacité, la nécessaire rapidité d'adaptation de l'action étatique, le besoin impératif de conceptions à long terme. Or quelle est l'image superficielle du Parlement qu'il est facile de colporter auprès d'un public en quête de bouc émissaire ? Celle d'une assemblée où règne en maître le bavardage et peu empressée de décider, de députés perdus dans l'analyse des détails au détriment de l'essentiel et préoccupés par le court terme des échéances électorales. Les slogans de l'heure conjugués à une critique hâtive du Parlement pourraient donc bien conduire à mettre en question les compétences et les fonctions de ce dernier. Le Conseil fédéral n'envisage-t-il pas d'ailleurs de se faire déléguer l'essentiel de la compétence législative

pour adapter nos lois à la législation européenne et la Communauté n'a-t-elle pas confiné son Parlement dans un rôle de spectateur ?

La réflexion engagée depuis plusieurs années et les propositions faites actuellement pour revaloriser et adapter le Parlement, notamment dans ses fonctions de contrôle et de législation, sont donc de première importance. Elle laisse néanmoins un goût d'inachevé: réviser le statut des députés, améliorer leurs conditions de travail et rendre les procédures plus efficaces est certes nécessaire pour sauvegarder ces fonctions et en améliorer l'exercice. Mais ce n'est pas suffisant. Il faut encore que les Chambres s'interrogent sur la nature changeante de l'action de l'Etat et sur les formes nouvelles que la législation est appelée à prendre de ce fait.

En effet l'extension de l'intervention étatique à des domaines toujours plus nombreux et la complexité extrême de certains de ces domaines ne permettent plus d'édicter le même genre de lois qu'il y a cinquante ans. A vouloir trop régler toute chose dans le détail, le législatif s'épuise dans d'interminables débats et se donne l'illusion de maîtriser la réalité. Or c'est bien l'inverse qui se produit: les lois trop détaillées se heurtent à la complexité, à la variété du réel et vieillissent avant même d'avoir été appliquées parce que les conditions ont déjà évolué.

Evaluer les effets de ses décisions

La demande de réglementation porte aujourd'hui — et portera demain plus encore — sur un cadre, c'est-à-dire des objectifs collectivement agréés et des procédures qui permettent à l'administration, aux groupes sociaux et aux individus d'agir, et non sur une accumulation de prescriptions de détail toujours incomplètes et rapidement dépassées. Voyez l'exemple des manipulations génétiques et de la biotechnologie. L'accord s'est fait sur la nécessité de légiférer car les enjeux dans ces domaines sont véritablement collectifs. Mais ces

domaines sont non seulement complexes, ils évoluent à grande vitesse. Impossible pour un parlement de suivre ce rythme. Ce n'est d'ailleurs pas son rôle. Par contre il est en mesure et il est légitimé à définir les objectifs et les valeurs à défendre, à imaginer les procédures propres à éviter les dérapages moraux et écologiques. Par exemple en déléguant à des instances spécialisées le soin de concrétiser ces objectifs.

Est-ce à dire que de ce fait le Parlement se contentera à l'avenir de proclamer des principes, laissant à l'administration et aux experts la tâche de les appliquer ? Pas du tout. La fonction législative ne s'épuisera pas dans l'édiction de normes de principe. Elle consistera de plus en plus également à évaluer les résultats atteints, pour corriger le tir, à affiner les objectifs en fonction des expériences acquises. Dans cette perspective le travail du Parlement prend du poids: le législateur n'est pas seulement préoccupé d'édicter des textes comme une poule pond quotidiennement son œuf, il en assume aussi la responsabilité politique en en assurant le suivi. ■

Signalons la parution de mélanges sur l'Assemblée fédérale à l'occasion du 700^e anniversaire de la Confédération. Sous le titre *Le Parlement - autorité suprême de la Confédération ?*, l'ouvrage propose 27 contributions d'universitaires et de collaborateurs des Services du Parlement portant sur le fonctionnement de l'Assemblée fédérale, ses rapports avec le gouvernement et la société civile (Paul Haupt, Berne, 1991).

On savait tout

(cfp) Des dizaines de milliers de familles ont acheté le livre *L'Armée* de Roger de Diesbach (éditions Mondo, 1988). On y trouve aux pages 51 et 52: «Des barbouzes surchargées», «L'œil de l'Est», «Les services de l'ombre». Il y a, en particulier, un passage qui se réfère probablement aux P26 et P27: *...les services secrets, qui comprennent un «Service spécial», chargé de préparer une résistance active en cas d'occupation, et un «service de renseignements particuliers», qui recherche des informations dans des secteurs plus délicats, les plus risqués... Après 1980, ces services ont cependant été réorganisés: secret-défense !* Il y a ceux qui ignoraient et ceux qui préféreraient ne pas savoir. ■

Des journalistes sous surveillance

(y) La loi visait M. Cincera et ses fichiers de police ultra-privés. Elle risque bien d'atteindre les journalistes professionnels et leurs dossiers constitués à des fins de documentation personnelle. Telle est la dérive d'un projet de loi transmis au printemps 1988 aux Chambres, après plus d'une décennie de travaux préparatoires. Mais ce très long délai et la mémoire trop courte des parlementaires ne suffisent pas à expliquer ladite dérive, laquelle exprime bien plutôt une vague volonté de revanche de la part de la majorité bourgeoise, qui se sent la mal aimée de la presse au plan fédéral.

Prenons le cas de l'article 6 du projet de Loi fédérale sur la protection des données, soit l'une des quatre dispositions jugées si menaçantes par la presse que ses responsables — éditeurs, journalistes et SSR confondus — les ont dénoncées dans une conférence commune tenue le 21 mai dernier.

Or donc, allant plus loin que le projet du Conseil fédéral, le Conseil des Etats proposait en mars 1990 de dispenser expressément les journalistes de l'obli-

gation de donner suite au droit d'accès des personnes concernées par leurs fichiers, avec possibilité de consultation et rectification *après* publication. La majorité de la commission du Conseil national proposait la semaine dernière au plénum de revenir en arrière. Après un long débat, Jean-Pierre Bonny (rad./BE) se lance dans la confection d'un compromis dont personne ne mesure exactement la portée: la majorité bourgeoise se méfie d'un assouplissement malvenu, la gauche suspecte le député bernois, qui a la tendance aussi pure

que la dent dure, de se donner à bon compte une image de libéralisme inattendu. Au comble de la confusion, le plénum décide le renvoi en commission, au risque de ne pouvoir liquider l'examen du projet cette session encore.

Sous ses allures de pure technique législative, l'affaire vaut son pesant de fantasmes parlementaires: coincer les journalistes, leur faire cracher leurs sources, soumettre leurs textes avant publication, etc. Comme si le droit de réponse n'existait pas.

Il faut dire que le mauvais exemple vient de haut, puisque dans un arrêt tout récent, le Tribunal fédéral s'est prononcé dans le même sens dans l'affaire dite des «machines à coudre», suite à un article sur la maison Bernina paru dans la *Bodensee-Zeitung*.

Il n'en reste pas moins que la liberté, dont la presse a le droit et l'obligation de pouvoir jouir en régime démocratique, ne va pas sans une contrepartie, à savoir la diligence dans l'accomplissement du travail journalistique de recherche et de transmission de l'information. Mais voilà, c'est une question de déontologie professionnelle, et cela n'a rien à voir avec les contraintes liées à la protection des données. ■

Le défaitisme par analogie

L'approche de l'échéance européenne engendre chez les perdants de la votation sur le régime financier un défaitisme de mauvais aloi.

Le raisonnement est le suivant. Si le peuple a dit «non» à un projet quelque peu compliqué, il dira «non» à plus forte raison à une proposition infiniment plus complexe, bousculant durablement habitudes et privilèges. Pourtant la dimension ne sera pas la même. Dans un scrutin national beaucoup calculent qui perd, qui gagne. Peut-être mesquinement on surveille la part du voisin.

Un traité international embarque l'ensemble du pays. Il ne s'agit plus de la répartition de la richesse et des efforts internes, mais d'abord d'un choix historique. L'enjeu en transcendera les intérêts particuliers.

L'engagement politique sera et devra être d'une autre nature. Les analogies avec les votations à enjeux intérieurs faussent d'emblée le débat. A honnir ! ■

Psychose à l'UDC

L'Union démocratique du centre, malgré son nom, est un parti de droite qui n'a pas eu à souffrir des «affaires» fédérales. Il compte bien en tirer profit aux élections de cet automne et tient à se démarquer de certaines pratiques; c'est ainsi que dans son prospectus *Vivre ensemble*, il est bien spécifié que «L'UDC vaudoise ne possède pas de fichier de ses membres». Tout fichier est désormais suspect. Mais la même UDC vaudoise édite un journal, *Le Pays vaudois*, envoyé chaque semaine. D'où sortent les adresses ?

Vivre ensemble, donc, s'intitule le prospectus... Mais faut pas pousser. La carte-réponse contient en effet la précision suivante: «Pour vous préserver de toute indiscrétion, nous vous demandons de nous faire parvenir cette carte-réponse sous enveloppe.» Des fois que les postiers de M. Ogi surveilleraient votre courrier. ■

Les marchands de soupe bientôt européens

Les pays de la Communauté tentent d'harmoniser leur fiscalité indirecte. Ils ont retenu le taux (minimum) normal de 15%, mais sans l'accord de la Grande-Bretagne qui a suspendu sa décision.

On rappellera que, dans le domaine fiscal les décisions doivent être prises à l'unanimité. La Grande-Bretagne n'impose pas les produits de première nécessité. Même les taux super-réduits prévus par la Communauté l'obligeront à franchir un seuil difficile.

Toutefois, dans la liste établie le 18 mars, la Communauté a étendu à la restauration le taux réduit de 5%. C'est moins que le 6,2% de l'ICHA helvétique, prévu il y a peu pour les services dans le cadre de la TVA refusée. Les restaurateurs suisses vont devenir européens. ■

Des structures bien suisses

La SSR étudie la mise en place de nouveaux organes de direction: un peu plus d'entreprise, renforcement du pouvoir décentralisé et en principe meilleure représentation du public.

(jg) La Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR) vient de mettre en consultation les propositions de son groupe de réflexion pour une réforme des structures. L'organisation actuelle de la SSR est le produit d'un rapport déposé par Hayek à la fin des années septante. Il en avait coûté sept millions de francs et trois ans de discussion.

Les organes de l'entreprise

Des entretiens réalisés par le groupe interne de réflexion qui propose les nouvelles structures ont mis en évidence que l'organisation actuelle est trop lourde. Il y a pléthore d'interventions dans le processus de décision et personne ne sait qui est responsable de quoi (Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie, organes cantonaux, régionaux et régionaux-linguistiques). D'autre part les membres des organes faïtiers sont choisis en fonction de leur capacité à représenter

des intérêts plutôt qu'en raison de leur compétence dans le domaine des médias. Le nouveau projet prévoit une séparation claire de la *fonction entreprise* et de la *représentation du public*. La fonction entreprise, pour reprendre le jargon du rapport, serait organisée sur le modèle de la société anonyme avec un *conseil d'administration* et une *direction*. Le conseil d'administration est lui-même divisé en un *conseil central* qui serait une espèce de législatif et un *comité* qui serait l'exécutif.

Le document du groupe de réflexion prévoit deux variantes dont l'une, un modèle centralisé totalement contraire aux traditions helvétiques, n'est que de pure forme. L'autre est dite *national/régional*, ce qui signifie qu'il existe un conseil par région en plus du conseil central et, cela va de soi, un comité régional en sus du comité du conseil central (c'est comme ça que ça s'appelle...). Le conseil central délègue des attributions au conseil régional.

Jusqu'ici rien que de typiquement suisse malgré le parfum très vieux-communiste du vocabulaire utilisé pour désigner les instances. Mais nous ne pouvons résister au plaisir de citer in extenso ce parfait exemple de la langue de coton: «*Les conseils et l'étage supérieur du management de l'organisation professionnelle sont partiellement imbriqués du fait que les membres des conseils régionaux siègent aussi au comité central et que le directeur général participe (avec droit de veto) aux séances des comités régionaux. L'unité de décision devrait s'en trouver renforcée*». La clarté, elle par contre, en sort plutôt affaiblie, ou alors, c'est que l'on fait tout pour affaiblir les futurs organes régionaux...

Le groupe de réflexion prévoit que les membres des différents organes seront nommés à 40% par le Conseil fédéral, à 40% par les sociétés membres (les sociétés régionales existant aujourd'hui) et à 20% par cooptation. La durée du mandat n'est pas précisée dans le projet. Nous ferons remarquer que le rôle des organes faïtiers d'un média de service public consiste avant tout à garantir l'autonomie des rédactions et à servir de paratonnerre face aux pressions du monde extérieur. Il n'existe sans doute pas de formule idéale, mais l'idée de la cooptation n'est pas sans intérêt si elle peut permettre d'installer des personnes à l'autorité morale reconnue, et insensibles aux pressions.

La représentation du public

La représentation du public serait assurée par un organisme créé au niveau régional et baptisé *conférence consultative des clients*. Elle serait nommée par les sociétés régionales et jouerait le rôle d'une commission des programmes en analysant les émissions et les activités du média. Elle devrait être représentative de l'ensemble des publics. Un membre de cette conférence siègera au conseil régional.

Ici non plus, rien de bien extraordinaire, sauf l'appellation et le mot clients. L'utilisation de ce terme traduit sans doute la volonté de se donner une image d'entreprise.

Un *organe de médiation* prévu par la loi serait créé comme une émanation de la conférence consultative des clients. Il constituera une première instance de recours avant l'autorité indépendante

PROSPECTIVE Illusoire croissance

(jd) La croissance économique se mord la queue. Dans une thèse soutenue à l'Université de Saint-Gall, Andreas Walther a tenté de calculer les dépenses provoquées annuellement en Suisse par les atteintes à l'environnement. En 1988 la pollution de l'eau, de l'air et des sols, le bruit, les radiations, les risques techniques, les dommages aux plantes et aux animaux, les déchets et les rejets de chaleur, les dégâts provoqués par le mauvais temps en rapport direct avec l'état de l'environnement ainsi que la recherche et le développement représentent la somme de 9 milliards de francs, soit 3,2% du produit national brut. Si on y ajoute une estimation des coûts supportés par l'industrie et l'artisanat et par les ménages, pour les-

quels il n'existe pas de données précises, la facture s'élève à 14,5 milliards, une évaluation que l'auteur qualifie de prudente. Au cours des vingt dernières années, les dépenses imputables à la protection des eaux et de l'air, à la lutte contre le bruit et à l'élimination des déchets ont été multipliées par un facteur variant de 3 à 7.

* * *

La vie éternelle n'est pas pour demain. Si, depuis le milieu du XIX^e siècle, l'espérance de vie a presque doublé dans les pays occidentaux; même si les progrès de la médecine permettaient de prévenir les décès dus aux maladies cardiaques et aux cancers — près de 50% des décès actuellement aux Etats-Unis —, l'espérance de vie ne progressera plus guère à l'avenir. Des chercheurs américains ont évalué que si plus personne ne mourrait avant l'âge de 50 ans, l'espérance de vie ne progresserait que de trois ans et demi.

Tranquille assurance

Les rapports de gestion des CFF et des PTT sont traditionnellement disponibles à la même époque et sont discutés à la session d'été des Chambres fédérales. Petit exercice d'étude comparative.

(pi) La première approche est souvent la plus intéressante: les CFF en ont apparemment marre de leur image de régie ringarde qui perd de l'argent. Puisque le nouveau système comptable laisse désormais apparaître un bénéfice, les CFF se comportent comme une entreprise bénéficiaire. Ainsi le rapport de gestion: livré jusqu'en 1990 (exercice 1989) en noir sur du papier de mauvaise qualité — avec tout de même une touche de rouge sur l'horrible couverture — et sentant bon la systématique administrative, il est désormais imprimé en quadri-

chromie avec de nombreuses photos, toutes en couleurs, et une couverture en carton glacé. Mais hélas, ce que le document gagne en éclat, il le perd en informations: fini ce ton neutre tellement bien adapté à la présentation exhaustive des activités de l'entreprise. Le rapport de l'exercice 1990, constitué d'articles style magazine, favorise les informations sur quelques projets ou réalisations mais se montre très avare de renseignements sur tous ces petits détails qui font la vie d'une entreprise et permettaient de comparer une année à l'autre. Ainsi à propos du personnel: le rapport 1989 indiquait l'emploi en moyenne de 37 338 personnes pour un effectif budgété à 38 058 personnes, d'où un déficit de 720 unités... Il fallait donc ensuite justifier ce manque, dû aux difficultés de recrutement, puis indiquer en quelques lignes comment y remédier. Avec le nouveau style, on trouve bien sur deux pages quelques données générales «en bref», dont l'état du personnel. Mais aucune indication sur la situation par rapport au budget, qui ne s'est pas améliorée, ni donc sur le moyen d'améliorer la situation.

Les PTT, si l'on en croit l'image transmise par leur rapport, sont dans une phase de stabilité et d'assurance que l'arrivée de comptes défavorables n'a pas entamée: le papier glacé n'a pas été abandonné le temps que passe la période des vaches maigres; il faut dire que les PTT ne s'étaient jamais laissés séduire par la couleur, lui préférant la valeur sûre que sont les photos noir et blanc d'artiste, dues cette année à l'objectif de Magali Koenig. Ce rapport est aussi plus complet que celui des CFF: chaque secteur, chaque projet, chaque réalisation, est abordé et l'évolution durant l'année est décrite et souvent commentée. Concernant les difficultés de recrutement, les PTT exposent leur stratégie visant à maintenir, voire à augmenter, leurs effectifs dans le cadre étroit du statut des fonctionnaires: mesures spéciales à Zurich, assouplissement de la durée du travail, orientation sur les carrières, indem-

nités de résidence, mise à disposition de logements à loyer raisonnable.

Les PTT étudient par ailleurs la mise sur pied de crèches dans les services occupant un nombreux personnel féminin et ont lancé des essais pilotes; ils «souhaitent ainsi non seulement faciliter la réinsertion professionnelle des femmes, mais aussi garder à leur service les collaboratrices qui désirent avoir des enfants».

Ces deux documents sont finalement le reflet d'administrations qui font des efforts pour être «dans le coup». Avec une longueur d'avance à la poste qui fait agréable à lire (pour le lecteur obligé, s'entend) et complet, sans chichis. Les chemins de fer se rattrapent pour leur part avec leur superbe campagne publicitaire (photos de personnes en noir et blanc), que ce soit pour vanter leurs prestations ou pour... recruter du personnel. ■

d'examen de plaintes qui existe déjà.

L'organisation interne

Le nouveau projet prévoit d'accentuer la décentralisation de la SSR. Aujourd'hui, les services centraux à Berne sont très importants, que ce soit pour la gestion financière, le personnel ou l'informatique. Ces tâches seraient déléguées aux unités régionales et l'activité des services centraux se concentrerait sur les tâches stratégiques (définition des objectifs, des dispositions cadres, etc). Il s'agirait essentiellement d'une activité d'état-major destinée à soutenir la direction de l'entreprise.

Le groupe de travail propose même une variante encore plus radicale avec la transformation de la direction générale en une simple holding conservant un minimum de fonctions, ce qui implique une décentralisation quasi totale.

La consultation sur ce projet est actuellement en cours auprès des sociétés membres de la SSR. Tel qu'il se présente, il est plutôt bien ficelé et, vu de l'extérieur, il n'y a pas grand chose à en dire. Au fond, il inquiète plutôt par ce qu'il ne dit pas: aucun mot sur l'indépendance des rédactions à garantir, rien sur les ressources financières à trouver, et pas de grands éclaircissements sur la représentation du public et des régions. La vigilance, donc, continue à s'imposer. ■

MÉDIAS

Ulrich Schlüer à Flaach, dans le canton de Zurich, concentre ses activités dans la rédaction de publications conservatrices. Il est ainsi rédacteur du bimensuel *Schweizerzeit* dans lequel de nombreux hommes de droite (Felix Auer, Christoph Blocher, Heinz Allenspach, par exemple) exposent leurs idées. Au surplus il rédige et édite la revue *Bürger und Christ* qui s'oppose à une politisation des Eglises nationales (paraît toutes les trois semaines) et il vient d'assumer la rédaction d'une nouvelle publication intitulée *Diamant*, organe de l'association des vétérans de l'armée suisse. Il s'agit d'un journal trimestriel.

La *Berner Tagwacht*, seul quotidien suisse autogéré par ses producteurs, n'a pas pu équilibrer ses comptes 1990, mais le déficit de 38 600 francs est modeste par rapport à celui de nombreuses autres publications semblables.

Nouvelle présentation de *L'Impartial*, de la Chaux-de-Fonds. A noter que l'information régionale couvre Neuchâtel, le Jura, le Jura bernois et le Haut-Doubs en France voisine, avec une rédaction dans cette région.

(cfp) Le pasteur Guido Rivoir vient d'avoir nonante ans. A cette occasion l'*Echo di Locarno* l'a interrogé et nous fait découvrir un homme qui, toute sa vie, a lutté pour améliorer le sort de ses semblables.

Guido Rivoir est né en 1901 à Vierung dans la vallée d'Aoste. Il a passé son enfance à Torre Pellice, la « capitale » des vallées vaudoises du Piémont. Il a fait ses études de théologie à Florence et à Rome puis, à vingt-trois ans, il a été envoyé en Uruguay et en Argentine comme pasteur des émigrés vaudois du Piémont et suisses. Après huit ans en Amérique du Sud et un passage au Piémont, il est devenu pasteur de la communauté réformée de Lugano. Bien qu'encore étranger, il a été pendant la dernière guerre aumônier de la clinique militaire de Novaggi. Pendant cette période troublée il a apporté une aide concrète aux partisans italiens et leur a rendu des visites.

Un pasteur engagé

Après la guerre, il a été actif pour la diffusion du message évangélique d'abord à la radio, puis à la télévision de la Suisse italienne. Dès 1973, en particulier en raison de sa connaissance de la situation en Amérique latine, il a été très actif dans l'aide aux réfugiés, notamment chiliens. Adhérant du Parti socialiste autonome, il a été conseiller communal à Lugano et député au Grand conseil tessinois.

Dans son interview, Guido Rivoir place le problème des réfugiés dans la perspective Nord-Sud, la recherche de pain dans les pays riches par des millions d'affamés des pays pauvres. En ce qui concerne l'œcuménisme, il constate que les belles cérémonies ne sont que de pure forme sans conséquences profondes.

Rappelant qu'il est né dans un milieu très pauvre, que ses débuts pastoraux ne lui assuraient pas une situation financière brillante, même si elle s'est améliorée avec le temps, il recommande aux jeunes d'affronter avec tranquillité et sérénité les grands problèmes à résoudre. Il ne faut pas craindre le lendemain et vivre au jour le jour. « *Faites ce que la conscience dicte et allez de l'avant.* »

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Post tenebras...

Pour en revenir à Cherpillod, ou plus exactement à son vieux maître Alexis Chevalley, qui vient de mourir à près de 92 ans: «...clerc en herbe, un galopin au quotient intellectuel dépassant la moyenne, distingué par son insti dont le candide progressisme ignorait que la science eût deux faces comme Janus, étudiait, rêvassait, se dévergondait...» (Jules Vallès, p. 20)

Cet insti n'est autre qu'Alexis Chevalley, auteur d'une quinzaine de livres — poèmes parfois mis en musique par Apollinaire ou Bernard Reichel (pour n'en citer que deux), pièces de théâtre, contes et récits, et un essai sur le romancier Henri Bosco — qui sut deviner Cherpillod, tout comme dix ans plus tôt l'instituteur Louis Germain avait su deviner Camus.

L'intolérance... Je connais un homme, socialiste de droite, qui s'est vu fiché parce qu'il connaissait Alexis Chevalley — ce qui fait honneur à l'un comme à l'autre.

Alexis Chevalley vient de mourir, quelques jours à peine après la parution de

son dernier recueil: D'Outre le Temps (chez Grand):

Post tenebras...

*Temps de haine et de colère,
De vengeance et de mépris!
Partout le meurtre et la guerre...
Vivre n'a donc plus de prix?
Pourquoi tant de sacrifices,
Pour qui meurent les enfants?
Pourquoi, comble d'injustice,
Massacrer des innocents?
Qu'avons-nous fait de nos frères,
Les rompus, les isolés
Qui du fond de leur misère
Au secours ont appelé?*

(...)

*Mais peut-être une lumière
Pointera sur l'horizon?
Mortel, soulève la pierre!
Homme, sors de ta prison!*

Il n'est pas douteux que Chevalley eût apprécié le livre de son ancien élève: Jules Vallès peintre d'histoire, regrettant peut-être de ne pas avoir été le maître de Vallès, lequel n'eut pas la chance de le rencontrer, ou quelque autre Louis Germain. ■

EN BREF

La presse du Parti du travail a donné des indications sur les huitante-cinq délégués présents au congrès de Prilly, au début de mai. Ils provenaient de tous les cantons romands sauf le Valais, du Tessin et de quatre cantons alémaniques. La plus forte délégation était celle de Genève (33 délégués, donc 39%), suivie de celles du canton de Vaud (13) et du Tessin (11). Un tiers des délégué-e-s étaient des femmes.

Beauté de la statistique: à une exposition à la préfecture de Bienne à l'occasion du 800^e anniversaire de Berne, la feuille de synthèse indique une population de 52 185 habitants à Bienne dont 31 133 (59,7%) de langue allemande et 21 052 (40,3%) de langue française. Le total joue!

Le club de publicité de la ville de Berne a donné la parole à une prostituée. Celle-ci a révélé que la plupart d'entre elles

mènent une existence très bourgeoise, achètent à la Migros, tricotent et votent pour l'Union démocratique du centre (UDC).

Parution de la troisième édition du *Manuel de conversation pour les fonctionnaires de police*. Des phrases courantes pour la profession sont indiquées en allemand, en français, en italien et en anglais.

Le portrait du canton de Vaud rédigé par le journaliste Karl Barth et publié par les *Luzerner Neuste Nachrichten* est présenté, en français, sous le titre «Les Bernois de la Romandie» avec complément «Von der Saucisson zur Mousse au chocolat».

A souligner que l'article était bon.

La proportion d'étrangers est en constante augmentation à Bruxelles, siège de la Communauté européenne: 7% en 1961, 16% en 1970, 23% en 1979 et probablement 39% en l'an 2000.

L'INVITÉ DE DP

Tenue légère et contrat de travail

La Compagnie vaudoise d'électricité a licencié une de ses collaboratrices, M^{me} Catherine Piguet, téléphoniste, pour le motif qu'elle avait participé, hors de ses heures de travail, à un défilé de présentation de lingerie fine. Une photo d'elle a paru dans *Le Matin*, sans que son nom ni celui de son employeur soient indiqués. Il n'est pas aisé de déterminer, à travers ce qu'en ont rapporté les médias, s'il s'agit d'une résiliation ordinaire ou avec effet immédiat, et si le temps d'essai était ou non terminé. On peut toutefois examiner l'affaire quant aux principes.

Le représentant de l'employeur a déclaré que cette activité était contraire aux obligations de l'intéressée. Elle n'aurait pas eu le droit d'exercer une activité rémunérée accessoire sans l'autorisation de l'employeur. Une telle clause du contrat, à supposer qu'elle soit applicable, est extrêmement discutable. La loi ne prévoit que deux cas où le travailleur violerait ses obligations en exerçant une autre activité: a) lorsqu'elle entre en concurrence avec celle de l'employeur — en l'espèce, M^{me} Piguet ne distribue pas d'électricité et la CVE ne défile pas habillée légèrement; b) lorsque l'activité annexe implique un manque de fidélité à l'employeur — ce serait le cas où le travailleur, épuisé, ne pourrait plus exécuter correctement son travail principal. On verra plus loin ce qu'il en est de l'autre aspect du devoir de fidélité. La simple interdiction «pour le principe» ne me paraît pas conforme au droit.

Mais on ne peut se départir de l'impression que là n'est pas la raison déterminante de la décision. Si M^{me} Piguet avait été hôtesse d'accueil rémunérée au congrès national du Parti radical suisse, dans l'épouvantable uniforme dont on affuble généralement ces pauvres filles, elle n'aurait sans doute pas encouru la colère de son employeur. Si un salarié de la CVE s'était affiché en première page

des journaux, déguisé en diafoirus à une cérémonie de confrérie vineuse, on l'aurait félicité pour sa désignation à ce rôle important. L'employeur ne s'en cache pas: le fait que le vêtement de M^{me} Piguet ait été joli mais beaucoup plus léger a joué un rôle dans sa décision.

Comme on l'a vu, le travailleur a un devoir de fidélité vis-à-vis de l'employeur. Il ne doit pas avoir des comportements de nature à désorganiser le travail. C'est en vertu de ce principe que la Cour d'appel de Nancy, il y a quelques années, a considéré comme cause réelle et sérieuse de licenciement le fait pour une dame de travailler sans soutien-gorge sous une blouse transparente. C'était éminemment discutable, mais portait sur une attitude adoptée durant le travail. Le devoir de fidélité s'arrête là où commence le droit de la personnalité de la travailleuse, droit abondamment garanti dans les lois.

Se vêtir selon son envie en dehors des heures de travail, ne pas se vêtir même, est un droit indiscutable de la personne. Le faire en public l'est aussi, si aucune norme pénale n'est violée, comme c'était évidemment le cas en l'espèce. Il faudrait des circonstances quasi exceptionnelles pour que, dans la balance des intérêts en présence, le devoir de fidélité l'emporte sur le libre exercice des droits de la personnalité. On admet que tel pourrait être le cas lorsque l'entreprise de l'employeur a une activité très typée dans le domaine de la pensée. Ainsi, il n'est pas exclu qu'une paroisse puisse licencier un prêtre qui utilise son temps libre pour préconiser publiquement la conversion à l'islamisme intégriste. L'Eglise vaudoise a obligé un pasteur à choisir entre le Grand Conseil, où il avait été élu, et son ministère, sous le prétexte (fallacieux, nda) qu'il était le berger de toutes ses brebis, de droite à gauche. A ce qu'on sache, la CVE ne promet aucune valeur que

M^{me} Piguet aurait pu ne pas respecter.

Reste l'argument sans cesse évoqué en pareils cas.

L'attitude de la travailleuse pourrait choquer la clientèle. Laissons de côté l'aspect concret: qui aurait été attentif au fait que M^{me} Piguet travaillait à la CVE si cette dernière ne l'avait pas fait savoir? Tenons-nous en au principal: peut-on sanctionner (c'est bien de cela qu'il s'agit) une travailleuse parce que son comportement privé, parfaitement honorable, risquerait de déplaire à des clients de son employeur? Non. Ce serait reconnaître la primauté de la fourniture de produits sur les droits de la personnalité.

Si la résiliation a été prononcée avec effet immédiat, elle était dépourvue de justes motifs. Si elle était ordinaire, elle était abusive. Dans l'un et l'autre cas, elle déploie ses effets. Le droit suisse ne connaît pas l'annulation puis la réintégration. L'employeur devra payer le salaire pour le délai de résiliation, s'il n'a pas été respecté, et une indemnité pour le caractère abusif de sa décision.

Philippe Bois

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune, Philippe Bois est professeur de droit aux Universités de Neuchâtel et Genève.

DP **Domaine
Public**

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

Jeanlouis Cornuz

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

L'invité de DP: Philippe Bois

Abonnement: 70 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télocopie: 021 312 80 40 — **CCP:** 10-15527-9

Composition et maquette: Monique Hennin

Pierre Imhof, Françoise Gavillet

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

Un itinéraire socialiste

Dans les archives du Parti socialiste suisse: «Conflit Charles Naine – Dr Jeanneret-Minkine. Tentative de conciliation. Procès-verbal de la séance tenue chez Ribl, café du Grütli, le dimanche 13 avril 1924, à 14 heures». Quinze pages.

La Géorgie fut la cause de ce conflit, qui déboucha sur une scission du Parti socialiste vaudois puis, en octobre 1924, sur l'exclusion de Jeanneret-Minkine.

En 1918, la Géorgie avait proclamé son indépendance et mené à bien une révolution conduite par les menchéviks. Dès 1920, elle fut reconquise par l'Armée rouge et les bolchéviks procédèrent à de sanglantes épurations.

Jeanneret-Minkine justifiait, au nom de la révolution triomphante, cette annexion; Naine s'en indignait. D'où la rupture. Elle préfigure les déchirements provoqués par la politique de l'URSS jusqu'au schisme des lendemains du pacte germano-russe.

L'histoire locale se rattache en 1924 aux grands enjeux de l'histoire mondiale: au temps du léninisme étaient vécus, avec passion, les rapports de la démocratie et de la révolution.

L'intransigeance sur les principes avait alors ses vertus.

La panosse

Après l'échec électoral du parti dissident qu'il avait créé, Maurice Jeanneret fut réintégré dans le PS. Il sera, en 1932, la victime indirecte de la fusillade de Genève. Le 10 novembre, à la Maison du peuple, il prononça un discours violemment antimilitariste: «*Quand je pense qu'il y a quelques jours à peine, je voyais certains d'entre vous saluer chapeau bas la panosse fédérale, la panosse qui vient de vous assassiner...*»

Jeanneret-Minkine sera accusé notamment de trouble de la paix publique et d'outrage au drapeau, puis condamné à trois mois de prison ferme et cinq ans de privation des droits civiques. Il risquait de surcroît d'être expulsé du canton de Vaud, grave menace pour un médecin qui avait à Lausanne toute sa clientèle. Cette condamnation disproportionnée fut mal reçue de l'opinion. Une année plus tard, les socialistes occupaient cinquante-

te-cinq des cent sièges du Conseil communal. Lausanne, pour la première fois, était rouge.

Exclusion et intégration

Maurice Jeanneret est venu de Saint-Imier — encore un apport du Jura neuchâtelois ou bernois au socialisme vaudois (Naine, les Graber père et fils) — et a épousé Louba Minkine, une étudiante russe comme beaucoup de leaders socialistes (Johannes Huber, Otto Lange, Robert Grimm). Maurice Jeanneret a vécu très fortement un processus d'intégration et d'exclusion. Scissions et luttes internes du parti socialiste, condamnation de la «justice bourgeoise», on l'a vu, mais aussi liens qui se nouent dans une société de petite ville: Maurice Jeanneret, étudiant, avait pris pension chez M^{me} Jaccottet, mère du futur municipal libéral; il était lié d'amitié avec le docteur Heim, père du futur procureur; c'est le docteur Muret, père du leader popiste André Muret, qui dirigea sa thèse. En revanche, dans les signes de rejet, on relèvera ce vote, pris à la majorité par le Club alpin, d'exclure Maurice Jeanneret après sa condamnation. Cette décision n'eut pas d'effet exécutoire, le règlement exigeant une majorité des deux tiers !

Des négriers dans leur tour d'ivoire

(jd) La presse a fait écho à la pratique scandaleuse d'un laboratoire de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne. En passant chaque année un nouveau contrat de durée limitée avec ses employées, ce dernier évitait de devoir assumer certaines charges sociales comme le congé maternité et l'allocation de naissance. C'est grâce à la ténacité d'une aide-laborantine que ces pratiques illégales ont été dénoncées et condamnées sur recours par le conseil des écoles polytechniques. Cette manière de maximiser les moyens financiers disponibles pour la recherche au détriment du personnel n'est pas le seul et triste privilège du polytechnicum de Lausanne. Ainsi, dans les facultés

Pierre Jeanneret, son petit-fils, qui a reconstitué l'itinéraire de Maurice Jeanneret s'est tenu à distance prudente de l'analyse psychologique. Qu'est-ce qui fait qu'un homme devient ce qu'il est ? L'expérience directe en 1914-15, comme médecin, de la guerre en Serbie et des ravages du typhus exanthématique peuvent-ils expliquer une conversion politique ?

Plus qu'une biographie politique et familiale

Pierre Jeanneret a préféré accompagner son grand-père dans sa marche pour reconstituer en historien plus qu'une biographie: une tranche de l'histoire locale. Les documents familiaux, certes précieux, sont peu de choses en regard d'un immense travail de recherche qui dépasse les seuls faits et gestes de Jeanneret-Minkine. Par exemple un chapitre très complet sur l'histoire du parti agrarien ou sur l'aviation à Lausanne, sujet à nouveau actuel.

A relever, outre une bibliographie quasi exhaustive, les notices biographiques brèves des leaders nationaux ou locaux de la gauche.

Sur cinquante ans d'histoire romande, un ouvrage de référence. ■

Pierre Jeanneret. *Un itinéraire politique à travers le socialisme en Suisse romande. La vie du Dr Maurice Jeanneret - Minkine (1886-1953).*

Editions de l'Aire, Lausanne, 1991.

des sciences et de médecine de l'Université de Genève, certains départements n'hésitent pas à engager des assistants à temps partiel pour ce qui est de la rémunération, mais les contraignent à travailler à plein temps. Cette situation est rendue possible par la forte demande de postes de ce type, indispensables pour conduire un travail de thèse. Effet pervers des conditions léonines imposées aux chercheurs: les candidats locaux se font rares et laissent la place à des chercheurs étrangers prêts à accepter une vie monacale pour la plus grande gloire de la science. Ces pratiques sont pour le moins paradoxales alors que simultanément le monde académique helvétique insiste sur les difficultés auxquelles vont être confrontées les universités en matière de relève au cours des dix prochaines années.

Hautes écoles, mais petits procédés. ■